

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

Dans les magasins de la bibliothèque municipale de Lyon :
approche et évaluation d'un fonds général

Christophe Taransaud

sous la direction de Mme Dominique Bougé-Grandon
ENSSIB

Responsable de stage : Mme Claire Denecker
Bibliothèque municipale de Lyon

1998

RESUME

Un fonds général est une entité complexe, qui se caractérise par le grand nombre et la diversité des documents qui le composent : hétérogénéité

des sources, diversité des contenus et des supports, superposition dans le temps des modes de classement.

Ce mémoire présente l'enquête qui a été menée sur le fonds général de la Bibliothèque municipale de Lyon pour en éclairer la composition et l'organisation, et propose une méthode d'analyse et d'évaluation de ce fonds.

DESCRIPTEURS (RAMEAU)

Bibliothèque municipale (Lyon)

Fonds documentaires

Collections de monographies

ABSTRACT

A general fund is a complex entity, characterized by the great quantity and the diversity of the documents that compose it : heterogeneity of origins, diversity of contents and formats, superposition of classifications in process of time.

This memoir presents the enquiry held about the general fund of the Bibliothèque municipale de Lyon in order to enlighten its composition and organization, and propose a method of analysis and evaluation.

KEYWORDS (translated from RAMEAU)

Public library (Lyon)

Documentary funds

Collections of monographs

« C'est sans doute la permanence de cette très matérielle contrainte qui donne à l'histoire du classement des livres, lorsqu'on la compare à celle du classement des savoirs, cette allure un peu brouillée de trajectoire faite d'avancées et de remords, d'allers et de retours, où la rationalité de l'ordre rêvé se trouve sans cesse devoir composer avec le désordre de la réalité physique des collections. »

Bruno Blasselle

Classement des savoirs et classement des livres
de la Bibliothèque nationale de France

(Tous les savoirs du monde.

Bibliothèque nationale de France / Flammarion

1997)

SOMMAIRE

INTRODUCTION **6**

I. LE CONTEXTE **7**

A/ Première approche	7
1) le Service général	7
2) Première visite	9
B/ Etat des connaissances et définition du sujet	13
1) Plan des cotes et comptages	14
2) Les fonds antérieurs à 1920	16
3) Redéfinition du sujet	17
II. TRAVAUX, SOURCES ET RESSOURCES	19
A/ Recherche d'une méthode	19
1) Bibliographie	19
2) « Maîtrise de l'état des collections et définition des besoins »	20
3) Une grille d'évaluation	22
B/Sources d'information	24
1) Les personnes ressources	24
2) Catalogues	25
3) Archives et registres	27
III. MISE EN ŒUVRE	28
A/ Immersion	28
1) Repères historiques	29
2) Principales collections représentées dans le fonds général	32
3) Compte-rendu d'observations	35
B/ Elucidation du système des cotes	37
1) Un tableau synthétique	37
2) La forme des cotes	40
3) Le contenu des cotes	42
IV. ANALYSE, ÉVALUATION, BILAN	47
A/ Analyse	47
1) La grille d'analyse	47
2) Des lots homogènes ?	48
3) Définition des lots	49

B/ Suites	51
1) Préciser	52
2) Choisir	53
3) Prolongements prévus	53
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE	57
ANNEXES	60

Introduction

Qu'est-ce qu'un « fonds général » ?

Il semble plus facile de dire ce que n'est pas un fonds général. Par exemple, dans le cas de la Bibliothèque municipale de Lyon, on le définit comme l'ensemble des documents, consultables sur place ou empruntables, qui sont en accès indirect et ne relèvent ni du Fonds ancien, ni de la Réserve moderne, ni du Fonds chinois, ni du dépôt légal, ni de la Documentation Lyon et Rhône - Alpes. Il s'agira donc, ici, de documents postérieurs à 1802, considérés aujourd'hui comme n'étant ni spécialisés, ni rares, ni précieux, ni suffisamment fragiles pour faire l'objet de restrictions à la consultation.

C'est, on le voit, une définition en creux, par la négative, et l'un des premiers aspects de ce travail sera de contribuer à en donner une image positive, à préciser les contours et le contenu de ce qui risque autrement de n'être perçu que comme une « masse documentaire », matière indistincte, de l'ordre de la quantité pure, propre à grossir les chiffres des bilans annuels de façon certes très flatteuse, mais dénuée de qualités.

Cependant, l'enjeu dépasse les questions d'image. Le Service général est chargé du stockage, de l'entretien et de la distribution des documents du fonds général. Pour assurer ses missions de conservation et de communication, aussi bien que pour faire face aux mutations en cours liées notamment au prochain changement de système informatique, une bonne connaissance des fonds est nécessaire.

Or un fonds général, comme le rappelle la citation que nous avons placée en exergue, est une entité complexe, difficile à appréhender. Ce sont des rayonnages au kilomètre, des volumes par centaines de milliers accumulés, avec des pratiques et des modes de rangement qui ont évolué, se sont succédé ou superposés, ce sont des systèmes de formats et de cotes variables et changeants, c'est de la petite histoire qui recouvre la grande et en brouille la logique, ce sont des oublis, des erreurs et des repentirs.

L'objet de ce stage a été de mener une enquête sur le fonds général de la Bibliothèque municipale de Lyon pour en éclairer la composition et l'organisation, puis de proposer une méthode d'analyse et d'évaluation de ce fonds.

Il s'agit donc d'une question de méthode : Comment aboutir à une connaissance aussi exacte et aussi complète que possible d'un fonds particulièrement important, en peu de temps (quelques semaines) et avec peu de moyens (fonds non encore informatisés) ? De quelle façon en présenter les résultats pour les rendre facilement communicables et utiles à la prise de décision ? Quelles sont les actions, immédiates ou à plus long terme, que peut permettre une telle connaissance ?

Nous présenterons en première partie ce qui constitue le cadre, l'environnement de la demande qui nous a été faite : le Service général, ses missions et ses perspectives, les magasins, l'état des connaissances sur le fonds général au moment où débute ce travail, et une définition précise de l'objet de cette étude.

Nous examinerons ensuite quelles sont les sources d'information disponibles, et élaborerons une méthode de travail. En troisième partie nous rendrons compte de la mise en œuvre de cette méthode et de ses résultats. Enfin, nous indiquerons les suites qui devraient lui être données.

I. Le contexte

A/ Première approche

1) le Service général

Au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon, c'est donc le Service général qui est chargé du stockage, de l'entretien et de la distribution des documents du fonds général placés en magasin.

Le service est dirigé depuis un an et demi par Claire Denecker. Il emploie 20 agents ou agents qualifiés de conservation, ainsi que 5 ou 6

vacataires à temps partiel, ce qui équivaut à peu près à un temps complet et demie.

Il communique par an, à la banque de distribution du deuxième étage, 130 000 documents pour environ 50 000 lecteurs. En « hiver », ce qui correspond, de novembre à mars, à la période de pleine activité, ce sont par jour entre 250 et 300 lecteurs, et entre 600 et 700 documents distribués, dont 50 documents en prêt. Des documents sont également communiqués au département du Fonds ancien, à la banque de distribution du département Documentation Lyon et Rhône-Alpes, demandés pour le prêt inter-bibliothèques, ou par d'autres bibliothèques du réseau.

L'ancienne bibliothèque, qui se trouvait à Lyon dans le quartier Saint - Jean, au siège de l'ancien archevêché, était constituée de deux entités bien distinctes : une bibliothèque de prêt, « tout public », et une bibliothèque de consultation, plus élitiste. Cette organisation a été maintenue au moment de l'installation de la bibliothèque centrale dans le quartier de la Part-Dieu, en 1972, mais on a procédé au sein de la bibliothèque de consultation à un partage des collections : d'un côté le fonds ancien, pour les documents antérieurs à 1802, fragiles, rares ou précieux, de l'autre le fonds général.

Entre 1995 et 1996, les espaces publics de la bibliothèque de la Part-Dieu ont été restructurés. A côté des départements déjà existants (Jeunesse, Documentation Lyon et Rhône - Alpes, Fonds ancien et Histoire du livre et de l'imprimé), cinq départements thématiques dotés d'une certaine autonomie ont été créés (Langues et Littératures, Arts et Loisirs, Civilisation, Société, Sciences et Techniques), qui correspondent de la part de la bibliothèque à la volonté de se moderniser en se recentrant sur les contenus. Ces départements offrent aux usagers un grand nombre de documents en libre accès. Dans le même temps a été créé un service de prêt centralisé. De plus en plus de documents sont empruntables à domicile, y compris parmi les fonds conservés en magasin.

Ces évolutions successives se sont traduites pour le Service général par la perte du rôle central qu'il jouait dans l'organisation de la bibliothèque, par la baisse de ses effectifs et la baisse de son budget. Il n'est plus un

passage obligé pour le lecteur et se trouve même marginalisé au sein de l'établissement : depuis plusieurs années, les priorités sont ailleurs.

Pourtant, le Service général ne devrait pas tarder à connaître à son tour de profonds changements. Le facteur le plus immédiat en sera l'adoption par la bibliothèque d'un nouveau système informatique.

La rétroconversion des notices des documents antérieurs à 1985 est en cours, après celle organisée par la Bibliothèque Nationale, qui concernait les documents du Fonds ancien et des fonds spéciaux pour lesquels il existait un catalogue imprimé. L'ensemble devrait être versé dans la base informatique à la fin de l'année 1998.

L'informatisation des demandes de communication de documents est également prévue : elle devrait s'accompagner d'une décentralisation des lieux de distribution, qui correspond aussi à la prise en compte de la nouvelle organisation de la bibliothèque en départements thématiques.

Enfin, à plus long terme, cette départementalisation devrait déboucher sur l'élaboration d'une politique concertée de la conservation, les départements ayant la responsabilité des collections qui relèvent de leur domaine thématique.

Dans ce contexte, avoir une vision exacte des fonds concernés, de leur organisation, de leur rangement, est une nécessité.

2) Première visite

Puisqu'il s'agit d'un travail de terrain, une première visite s'impose, un tour d'horizon à la suite duquel nous tenterons de mieux préciser la demande, les attentes du service.

Sur les 27 565 m² utiles de la bibliothèque de la Part-Dieu, 12 000 sont consacrés au stockage des documents, ce qui correspond aux 17 étages de la tour appelée « silo », chaque niveau représentant un espace de stockage de 45 mètres de long pour 15,5 de largeur, soit à peu près 700 m².

Six de ces dix-sept étages reviennent au Service général.

- *le silo 2*

Etant le plus proche de la banque de distribution, ce silo est consacré aux périodiques nationaux de grand format, ou les plus fréquemment demandés. Cet arrangement, qui permet de gagner du temps et des déplacements, ne respecte donc pas la suite des cotes. Une liste des titres de périodiques et de leur emplacement vient d'être réalisée. Jusque là, tout reposait sur la mémoire des agents en poste.

D'autre part, les cotes n'ayant pas été attribuées par format, le service se trouve confronté à des problèmes croissants de rangement, des défauts de classement qui vont s'aggravant. Pourtant, il paraît impossible de revenir sur ces cotations : cela supposerait de corriger ensuite tous les dépouillements, revues de presse, etc.

Ici ont été regroupés la plupart des registres : plusieurs dizaines de livres d'inventaire, divers de taille, d'épaisseur, d'ancienneté, et dont on ne sait pas toujours à quoi ils correspondent.¹

Par ailleurs, au fond de ce silo se trouvent quelques livres, dans des cotes 900 000 qui semblent habituellement réservées aux périodiques.

- *le silo 3*

On trouve ici quelques travées de disques vinyle. L'essentiel du magasin est ensuite consacré aux livres les plus récents. Une partie relativement importante d'entre eux sont empruntables à domicile. Environ 200 documents par jour sont demandés dans ce magasin.

Les cotes en cours sont :

E, pour les grands formats (conservés couchés)

B, pour les formats de 25 à 35 cm

K, pour les petits formats.

Néanmoins, on trouve dans les B 46 000 le don effectué par M. Michel Noir, pour lequel on a choisi de ne pas respecter les formats afin de ne pas le diviser.

¹ Une table des registres a été réalisée au cours de ce stage. Voir Annexe 7, page XIX.

Deux rayons muraux portent des ouvrages apparemment plus anciens, de très petit format, cotés 800 000 à 812 967.

- *le silo 4*

Il s'agit d'un autre silo à périodiques. Les deux premiers compartiments dépendent du département Documentation Lyon et Rhône-Alpes, le troisième compartiment contient des périodiques de petits formats, nationaux aussi bien que régionaux.

On assurerait à ce niveau de 50 à 60 communications par jour.

On trouve ici encore des livres :

- quelques volumes cotés 210 000 et suivants d'une « Collection Lyonnaise ».
- un rayon mural complet, cotes A 508 092 à A 508 098 et B 510 206 à B 511 362. Selon l'une des personnes qui travaillent régulièrement à cet étage il s'agirait d'un don qui n'a pas été catalogué.

- *le silo 9*

Ce silo contient des livres acquis antérieurement à ceux du silo 3, peut-être d'avant-guerre à 1975, la datation n'est pas facile, car les exemplaires ne portent pas de date d'entrée. Il s'agit d'une période où le budget pour les acquisitions était important, où l'on a acheté pour le silo, souvent en deux exemplaires, dont un pour la conservation, si bien que l'on a en parcourant les rayons une bonne image de la production éditoriale de ce début des années 1970.

On trouve une grande diversité de cotes.

- les « anciens A » et « anciens B » (A ou B 484 000 et suivants)
- les « nouveaux A » et « nouveaux B » (A 1 ou B 1 et suivants), plus récents
- une partie de la série des 100 000, grands formats, fin XIXe à début XXe siècle (à vérifier).

La « réserve Bis » rassemble des ouvrages du fonds général, qui sans être suffisamment rares, ni précieux, ni anciens, pour être placés en Réserve (dans les silos du département du Fonds ancien), sont malgré tout rangés à part, et seulement communiqués au quatrième étage, à la banque de la Documentation régionale, soit parce qu'ils ne peuvent pas être équipés d'un

antivol, soit parce qu'ils présentent des supports particuliers (bouteilles, cartes à jouer,...), ou bien qu'ils sont considérés comme « semi-précieux ». Ces documents portent une cote spéciale, formée en ajoutant un H devant la cote d'origine.

Enfin, sous une cote débutant par « CP », pour Centre de Productivité, une série d'ouvrages concernant la gestion d'entreprises.

- *le silo 10*

Il s'agit de périodiques, d'abonnements plus anciens que ceux du silo 4, pour la plupart reliés.

Quelques rayons de livres aussi, qui ont été déplacés du silo 11, quelques années auparavant, à cause de travaux sur le système de ventilation, et depuis jamais remis en place.

Vue photographique d'un silo

- *le silo 11*

Des livres, principalement du XIXe siècle.

Selon les formats, on y trouve des cotes : 20 000

100 000

300 000

400 000

De plus, un « fonds Ampère », de cotation plus récente (lettres B et K), a été placé ici, car il est composé d'ouvrages du XIXe siècle.

Par son imprécision même, cette description rapide du contenu des silos du fonds général illustre le travail à accomplir.

Quels sont ces fonds ? Représentent-ils des ensembles homogènes, cohérents ? Que recouvrent ces cotes ? Quels formats, quelles collections ? Selon quels critères pourrait-on parler, pour les documents du fonds général, de « collections » ? A quoi précisément correspondent les registres qui ont été regroupés au silo 2 ?

B/ Etat des connaissances et définition du sujet

Dès les premiers entretiens, il a été convenu avec Claire Denecker, responsable du Service général, de limiter le sujet de l'étude aux silos « à livres », c'est-à-dire aux niveaux 3, 9 et 11 de la tour. Quelques travaux ont déjà été menés dont nous allons ici rendre compte.

1) Plan des cotes et comptages

Dans le cadre des « CRM » (Centres de Responsabilité Municipaux, éléments du Projet d'entreprise de la Ville de Lyon), le service est, au moment où débute ce stage, sur le point de terminer un inventaire détaillé des différentes cotes présentes en silo, avec leur étage de localisation.²

Localisation des cotes et comptages effectués par le Service général (1997)

cotes livre	localisation	nombre d'étagères	nombre moyen de volumes par étagère	total
21486 à 32 004	silo 11	177	18	3186
100 439 à 134 483	silo 11	624	25	15 600
134 484 à 140 327	silo 10	73	20	1 460
140 328 à 144 100	silo 11			
144 101 à 164 422	silo 9	859	25	21 475
210 000 à 210 534	silo 4
300 001 à 399 993	silo 11	1426	30	42 780
400 002 à 484 299	silo 11	1993	30	59 790
800 000 à 812 967	silo 3	96	35	3 360
900 001 à 900 600	silo 2
A 484 000 à A 507 855	silo 9	744	30	22 320
A 508 092 à A 508 098	silo 4			8
B 484 000 à B 508 503	silo 9	606	30	18 180
B 510 206 à B 511 362	silo 4	41	35	1 435
A 1 à A 99 999	silo 9
B 1 à B 9 000	silo 9
B 9 001 à B 34 000	silo 3
B 34 001 à B 35 073	silo 11	16	30	480

² Voir Annexe 2, page III.

B 35 074 à suivants	silos 3
E 1 à suivants	silos 3
K 428 à K 20 000 K 20 001 à K 21 522 K 21 523 à suivants	silos 3 silos 11 silos 3	... 91 30 2730 ...
Réserve bis (cotes H)	silos 9
CP 2 à CP 985	silos 9			156

Il en ressort, comme de la première visite que nous venons de décrire, l'impression d'une grande complexité. Des cotes sont morcelées, on voit ainsi la série des 100 000 commencer au onzième étage, se poursuivre au dixième, revenir au onzième et se terminer au neuvième. On recense au moins seize types de cotes différentes, dont on comprend mal la succession dans le temps. De plus il semble bien que le nombre et la répartition des formats ait évolué, on aimerait savoir lesquels, à quelle date, et si possible pour quelle raison.

Des comptages ont été également réalisés au cours de cette année, le tableau de la page précédente regroupe ces différentes informations.

On estime que le Fonds général abrite au total,

- pour les périodiques : plus de 5 000 titres,
- pour les monographies : environ 400 000 volumes.

Le fonds auquel nous nous trouvons confronté se caractérise donc à la fois par la complexité des classements et par l'importance du nombre de volumes stockés dans ces magasins.

2) Les fonds antérieurs à 1920

Depuis le déménagement, en 1972, de la bibliothèque centrale de Lyon à la Part-Dieu, les fonds ont été partagés entre fonds ancien et fonds général, autour d'un critère de date : est ancien tout ce qui est antérieur à 1802. Il est depuis plusieurs années question de faire passer sous le contrôle du département du Fonds ancien les documents antérieurs à 1920.

Dans cette perspective un conservateur stagiaire de l'Enssib, Laurence Goblot, a rédigé en 1994 un mémoire d'étude intitulé : « Le passé-présent : intégration des ouvrages antérieurs à 1920 au Fonds Ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon »³.

Les sources historiques citées, l'explication de la répartition selon les formats des cotes les plus anciennes, même si elle est partiellement erronée,

³ Voir Bibliographie, page 58.

et surtout la présentation détaillée des fonds particuliers du XIXe siècle à 1920, ont fourni un utile point de départ à ce travail.

3) Redéfinition du sujet

Après un examen un peu plus approfondi de quelques collections conservées au silo 11, il est apparu nécessaire de mieux définir le sujet du présent travail. En effet, bien que les étages concernés par cette étude soient réputés être des silos « à livres », on trouve aussi dans les rayons beaucoup d'autres choses : des cartes, des dessins, des journaux, des revues... Il se posait alors la question de parvenir à délimiter un domaine d'action cohérent, de façon suffisamment précise.

Si l'on décidait de s'attacher à l'objet livre, alors cela imposait de négliger dans le travail de repérage sur les rayons, bien artificiellement, tout ce qui n'en était pas, et que justement on avait d'autant plus besoin de connaître.

Si l'on préférait se limiter au contenu, quel qu'il soit, des trois étages initialement prévus (en en exceptant, par souci de cohérence, la série de disques vinyle du silo 3), on excluait, sans doute à tort, les ouvrages entreposés dans les autres silos du Service général, et qui font éventuellement partie de mêmes collections.

On pouvait également se demander s'il ne convenait pas, d'une manière ou d'une autre, d'intégrer dans ce travail des documents relevant d'autres services. Des donations importantes peuvent par exemple se trouver partagées entre le Fonds général, le Fonds ancien, la Réserve moderne, le Fonds musical (ces trois derniers relèvent du département du Fonds ancien), voire même, pour des doubles ou des exemplaires en attente de traitement, dans les niveaux supérieurs de la tour. Mais comment faire face à une telle dispersion, comment travailler sur certains fonds non inventoriés, non classés ? Cette dernière hypothèse a été rapidement écartée.

Il a donc été décidé de formuler ainsi la définition de l'objet de ce travail : tout ce qui, dans les magasins du fonds général, a été coté comme monographie.

L'objectif est donc, pour tout ce qui, dans les magasins gérés par le Service général, a été, à tort ou à raison, coté comme monographie, de parvenir, autant que possible, à :

- **déterminer quels sont les types de cotes qui ont été utilisés, quand, pour quels formats, pour quels types d'ouvrages ?**
- **recueillir toutes les informations utiles à la connaissance et à la gestion de ces fonds (origine et statut juridique, date d'édition, date d'entrée, classement, conservation, contenu,...).**

II. Travaux, sources et ressources

A/ Recherche d'une méthode

1) Bibliographie

Nous nous sommes intéressé en premier lieu aux mémoires de Diplôme de Conservateur de Bibliothèques qui auraient pu être rédigés sur des questions proches. Relativement nombreux sont ceux qui traitent de repérage ou d'analyse de fonds, mais il s'agit semble-t-il toujours de fonds anciens ou de collections spécialisés. Hormis le mémoire déjà cité de Laurence Goblot, qui décrit la partie du fonds général de la Bibliothèque municipale de Lyon susceptible d'être intégrée à son Fonds ancien, nous en avons consulté plus particulièrement deux.

Celui de Fabienne Guy, dans le cadre d'un DESS : Direction de projets culturels, *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre ?*⁴ Il s'attache à travers un sondage effectué auprès de grandes bibliothèques françaises à mettre en lumière ce que l'on entend ici et là par le mot de « réserve ».

Celui de Jean-Arthur Creff : *Le fonds de sciences religieuses de la bibliothèque du Saulchoir dans la perspective de son intégration au Catalogue Collectif de France*⁵, où sont analysés un fonds et sa classification, soit 87 000 volumes. L'auteur estime le temps qui lui a été nécessaire pour appréhender ce fonds et en devenir un familier à « *trois semaines de vie immergée* ». La classification en question est un classement par indice matières.

Ce rapide examen confirme que la spécificité du présent travail est de deux ordres : il concerne un fonds général, considéré comme n'étant ni spécialisé, ni ancien ; il concerne une quantité de documents qui dépasse de loin celle d'une collection particulière, et ne peut donc s'appuyer sur les mêmes méthodes.

⁴ Voir Bibliographie, page 58.

⁵ Voir Bibliographie, page 58.

La plupart des documents que nous avons ensuite consulté sur le thème de la conservation en magasin (nous en citons quelques uns dans notre bibliographie) traitent soit des techniques de conservation, soit de l'évaluation, mais généralement du point de vue des usages ou du contenu documentaire. Il y est aussi question de politique de conservation, mais en ce qui nous concerne nous n'en sommes qu'à une phase préalable de définition de l'existant.

La littérature consacrée au problème précis qui nous intéresse n'est donc apparemment pas très abondante. Nous avons néanmoins pu nous appuyer pour la suite de notre étude sur quelques travaux très utiles.

2) « Maîtrise de l'état des collections et définition des besoins »

Cet article de Philippe Vallas constitue le chapitre 3 du manuel édité par le Cercle de la Librairie intitulé « La Conservation »⁶. Il nous intéresse ici à trois titres au moins.

Premièrement, parce qu'il permet de vérifier que les difficultés constatées ici n'ont rien d'exceptionnel, elles sont même le lot commun. « *La mise en place d'une telle politique [de préservation] est à la fois complexe, longue et coûteuse, car elle s'applique presque toujours à des collections importantes, disparates, pas toujours clairement délimitées, et nécessitant des mesures et des traitements variés.* » (p. 57, c'est nous qui soulignons)

En second lieu, parce qu'il resitue la démarche dans un ensemble plus vaste : pour éviter les gaspillages, les choix arbitraires, le « coup par coup », pour gérer au mieux des budgets en baisse, pour pouvoir solliciter et obtenir des financements, une programmation est nécessaire. Cette programmation « *doit se baser sur une analyse détaillée des fonds, qui elle-même requiert une bonne connaissance de celui-ci.* » (p. 61) Et face à des collections nombreuses et diverses, une connaissance intuitive, parcellaire, ne suffit pas. « *Se pose donc clairement un problème de méthode : établir ce rapport à la fois détaillé et synthétique sur les fonds, comportant les nombreux renseignements nécessaires pour élaborer un programme [...]* » (p. 61)

⁶ Voir Bibliographie, page 58.

Et, troisième point, suit un inventaire des méthodes possibles, que nous résumons ici d'après cet article :

- la méthode exhaustive

Elle consiste à rédiger pour chaque document une fiche individuelle. Ensuite, grâce à l'utilisation de l'informatique, il serait possible de compléter chaque notice catalographique par des renseignements intéressant la conservation, puis d'élaborer une synthèse. Traiter de vastes collections par cette méthode suppose que l'on puisse disposer d'un temps très long.

- la méthode par sondages

Beaucoup plus souvent pratiquée. Il existe diverses techniques pour organiser l'échantillonnage, qui ont le mérite d'être objectives, et de pouvoir être utilisées par des personnes ne connaissant pas les fonds. Mais cette méthode nécessite un effectif nombreux, car pour une collection importante l'échantillon doit comporter plusieurs milliers de documents pour être représentatif (elle est donc coûteuse). De plus, elle n'est réellement praticable que sur des fonds relativement homogènes, et ne permet pas de suivi ultérieur des actions entreprises. Pour toutes ces raisons, nous l'écartérons donc également.

- la méthode par lots homogènes

« Le but est de parvenir à distinguer des ensembles de documents présentant une certaine homogénéité naturelle, de par leur origine, leur gestion, leur public, etc., pour ensuite recueillir sur chacun d'eux les renseignements qualitatifs et quantitatifs nécessaires pour planifier leur conservation. Cette méthode est plus subjective, en ce sens qu'elle fait davantage appel à l'appréciation personnelle [...]. » (p. 63)

Cette méthode est la plus simple à mettre en oeuvre, une seule personne peut suffir, *« pourvu qu'elle ait une vision d'ensemble et travaille en collaboration avec les autres employés de l'établissement »*. Il vaut mieux ne pas chercher tout de suite la précision, mais procéder par approches successives, en veillant seulement à bien couvrir l'ensemble des documents. Pour chaque ensemble homogène, on remplira progressivement une grille avec - la taille de cet ensemble

- son ou ses emplacements

- les conditions de stockage
- sa valeur
- la fréquence de consultation
- situation administrative et juridique
- degré de connaissance (catalogue, inventaire, etc.).

Cette méthode d'évaluation est encore peu utilisée en France, mais la Bibliothèque nationale de France l'a employée en 1994 pour ses collections spécialisées.

3) Une grille d'évaluation

On trouve une description détaillée de la mise en oeuvre de cette méthode par lots homogènes dans un article intitulé « Les bibliothèques universitaires en Belgique francophone : un pays sous-évalué ? », signé Anne Spoiden et Jean Germain⁷.

La Bibliothèque des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur a fait appel aux conseils de Jean-Paul Oddos pour l'évaluation de l'ensemble de ses fonds (environ 800 000 volumes). L'objectif était de permettre l'élaboration d'une politique de conservation et de restauration. Deux types d'actions ont été mises en place.

- La constitution de dossiers thématiques dans le but de préciser la politique, les objectifs, les moyens, les techniques à mettre en oeuvre.
- L'analyse systématique des collections selon la « méthode Oddos » :

« La première étape consiste à diviser l'ensemble des documents conservés en lots, ayant si possible des caractères homogènes et nécessitant un traitement spécifique. »

L'importance de ces lots est à déterminer en fonction de la finesse d'analyse qu'on souhaite obtenir. Il peut s'agir de l'ensemble des imprimés conservés dans un étage de magasins. On peut aussi diviser les lots en plus petites unités [...].

Il est préférable de distinguer :

⁷ Voir Bibliographie, page 58.

- les fonds précieux et les fonds non précieux,
- les documents conservés sur des supports différents.

[...]

Il est préférable de tester la grille sur l'un ou l'autre lot. Cette application expérimentale permet en effet d'adapter la grille à la spécificité des collections de la bibliothèque.

Une fois mise au point, la grille ne doit pas nécessairement être complétée entièrement tout de suite pour chaque lot. Pour disposer d'une vision - même imparfaite - de l'ensemble des lots, il est préférable de remplir sommairement toutes les grilles à partir des connaissances empiriques qu'on en a, en estimant la marge d'erreur, et de les affiner ensuite progressivement par des comptages, des vérifications, des examens plus approfondis. » (extraits des p. 105 à 108)

Nous reproduisons ci-dessous la grille d'analyse utilisée à Namur, qui est particulièrement complète. Elle est la base de départ du travail mené ici.

I. Désignation	Nature du document	Localisation	Métrage linéaire ou volume (m3)	Unités physiques	Unités bibliographiques	Mode d'entrée et statut juridique	Autres
II. Description matérielle	Formats	Etat	Evolution	Epoque	Conditions climatiques	Conditionnement mobilier et accessoires	Autres
III. Accès au fonds	Inventaire		Catalogue		Autres accès et modes de connaissance		Autres
IV. Usages du fonds	Rotation	Reproduction. Conditions et demandes réelles	Public	Surveillance et mesure de protection	Consultation et prêt	Ergonomie de la consultation	
V. Valeur du lot	Documentaire		Patrimoniaire		Vénale		Autres
VI. Adéquation avec orientations de la bibliothèque	Activités universitaires, Enseignement / Recherche			Correspondant aux autres spécificités (ou pôles) de la bibliothèque			Autres

VII.Actions à mener (hors traitement bibliothéconomique)	Investissement coût unitaire, nombre, coût total	Fonctionnement coût unitaire, nombre, coût total	Autres (justification des actions; solutions idéales, pragmatiques)	
VIII.Actions bibliothéconomiques	Acquisitions		Catalogage	Autres
IX.Priorités	N° de catégorie du lot	Ordres prioritaires dans les actions à mener	Autres	LEGENDE S1 : Catalogue S2 : Comptage ou mesurage S3 : Expérience personnelle S4 : Estimation S5 : Oui-dire, interview des collègues S6 : Rapports d'experts

B/Sources d'information

1) Les personnes ressources

Une difficulté de cette méthode, dans le cas présent, est qu'elle est conçue pour une ou des personnes qui ont déjà une connaissance a priori du fonds concerné, qui au moins le fréquentent depuis un certain temps. A défaut de disposer personnellement de cette expérience, nous avons recouru à celle des personnes présentes à la bibliothèque.

Deux des anciens responsables du Service général occupent aujourd'hui d'autres fonctions au sein de la bibliothèque. Ce sont : Françoise Costil, actuellement responsable du secteur « Vie politique et sociale », au sein du département Société, qui s'est occupée du Service général de 1989 à 1993, et Andrée Allais, responsable du département Civilisation, qui, après près de trente années à la Bibliothèque municipale de Lyon, est une des personnes qui détient la mémoire de son histoire récente.

Nous avons également pu rencontrer Yvette Weber, responsable du département Documentation régionale, et Marc Michalet, responsable du service « Bâtiment et Flux de documents » auquel se rattache le Service général, qui ont également une longue expérience de la bibliothèque.

Pierre Guinard, conservateur au département Fonds ancien et Histoire du livre et de l'imprimé, qui nous a également fait visiter les étages du silo dépendant de son département.

Hélène Frachon, qui dirige la rétroconversion des catalogues d'ouvrages antérieurs à 1988.

Sylvie Thévenot, responsable du service des Acquisitions.

Le concours de ces personnes a été très aimablement offert, et, accepté, c'est avéré extrêmement précieux, que ce soit pour éclairer les relations entre leur service et le Service général, puisque ce sont les départements qui alimentent le silo par leurs acquisitions ou le retrait du libre-accès en salle, ou que ce soit pour leur connaissance de l'organisation actuelle ou passée de la bibliothèque.

De fait, il nous a semblé à la suite de ces divers entretiens, que si l'un des objectifs de ce stage était d'aboutir à donner un sens et un contour à la masse énorme des documents du fonds général, une grande partie de ce savoir était présent sur place, mais divisé, insuffisamment partagé.

D'autre part le personnel du service m'a bien volontiers fait bénéficier du savoir acquis par la pratique quotidienne de ces fonds, pour une première approche globale d'abord, puis pour certaines rubriques de la grille d'analyse, en venant suppléer par ses appréciations à l'absence de statistiques plus précises.

2) Catalogues

Le catalogue informatisé contient les notices des ouvrages acquis depuis 1985, les notices des ouvrages éventuellement plus anciens qui sont ou ont été en libre-accès, et il mentionne certains exemplaires qui ont été à l'occasion de la rétroconversion en cours rattachés à des notices catalographiques déjà existantes. Cela signifie que les documents du fonds général échappent assez largement à ce catalogue.

Les catalogues manuels sont :

- pour les monographies :

Auteurs 1801- 1970 et 1970-1980

Matières 1801-1971, 1972-1983, 1984-1988

- pour les périodiques : en plus du fichier des titres, un fichier de dépouillement

matière pour la période allant de 1900 à 1972.

On trouve dans le vestibule du silo 3 le fichier « Rotet », du nom du fabricant, deux machines rotatives qui contiennent les fiches-mères du catalogue manuel.

Certains fonds spéciaux, en partie au fonds général, disposent de catalogues particuliers, nous en donnons la liste dans notre bibliographie.

Il existe enfin au Fonds ancien des catalogues manuscrits qui ont été tenus jusqu'aux environs de 1950.

Dans son mémoire, Laurence Goblot avait réalisé des recherches sur un échantillon de cent ouvrages du XIXe siècle appartenant à diverses collections du fonds général. Seulement 49 de ces ouvrages étaient présents au fichier général. En élargissant la recherche aux répertoires spécifiques et aux catalogues manuscrits, il restait encore 26 ouvrages de sa sélection non répertoriés ou introuvables.

Un sondage est actuellement en cours, sur des listes éditées à partir de la base des notices de la rétroconversion, pour tenter de mesurer plus précisément le degré, semble-t-il important, d'inadéquation entre les références des catalogues et les exemplaires effectivement présents en rayon. Il semble que depuis 1973 au moins, date de l'installation de la bibliothèque à la Part-Dieu, n'aient été effectués que des récolements partiels du contenu des silos.

En ce qui concerne la rétroconversion, une première campagne a déjà eu lieu sous les auspices de la Bibliothèque nationale pour les documents du Fonds ancien et certains fonds spéciaux, ceux pour lesquels il existait un catalogue imprimé. En ce moment s'achève la saisie des fichiers manuels.

L'installation du nouveau système informatique est prévue pour la fin de l'année 1998, date à laquelle les bases de la rétroconversion seront versées dans le système. En attendant cette date, ces données ne sont pas utilisables.

3) Archives et registres

Parmi les dossiers dont nous disposons se trouvent quelques textes d'archives pour des donations, legs ou dépôts récents. Mais l'essentiel est déposé aux Archives municipales, qui dispose d'un catalogue particulier⁸, en trois fascicules, des documents se rapportant à la Bibliothèque municipale de Lyon, depuis 1792. Il s'agit d'un matériel très important, qu'il n'entraîne pas dans les objectifs de ce travail d'exploiter, mais auquel nous avons pu avoir recours sur un point particulier de l'histoire de la bibliothèque.

Les registres en revanche ont servi de base à notre exploration des rayonnages. La plupart d'entre eux ont été regroupés au silo 2.

Il s'agit de :

- 112 volumes, dont 25 de très petit format, correspondant aux cotes présentes en magasin pour les monographies.
- 13 volumes pour des cotes de publications en série (900 000 et 960 000)
- 16 volumes présentant des cotes différentes (?)
- 50 « registres de prêt - lecture publique »
- des registres particuliers (manuscrits, diapositives, microcartes et microfiches, cassettes).

Au silo 4, des boîtes de fiches de bulletinage, des registres de trains de reliure, des répertoires alphabétiques d'« ouvrages en cours » et d'« ouvrages périodiques ».

Ces registres de cotes, manuscrits, vont de la fin du dix-neuvième siècle à 1988, date à laquelle ils ont été supprimés. Désormais, la saisie des entrées se fait uniquement sur informatique. Certaines mentions d'origine sont portées, notamment dans le cas de dons importants, mais au vu du travail que

⁸ Voir Annexe 3, page VI.

nous avons effectué, on peut craindre, avec l'effacement progressif des données, une certaine perte de la mémoire des collections.

D'autre part, pour comprendre le langage des registres⁹, il est vite apparu nécessaire d'effectuer une plongée dans l'histoire de la bibliothèque. Outre les informations apportées par les personnes-ressources déjà citées, nous avons eu recours à un certain nombre d'ouvrages que nous mentionnons dans notre bibliographie¹⁰.

III. Mise en œuvre

A/ Immersion

Rien n'est moins spectaculaire que des livres posés sur des étagères en rangées, toutes semblables entre elles. Il faut prendre le temps, ouvrir les volumes, défaire les paquets, dénouer les ficelles. Alors, parfois, on est récompensé par une découverte, comme ces dessins chinois à la plume qui depuis ont rejoint la Réserve.

Nous sommes donc parti en exploration, avec comme objectifs de nous familiariser avec les fonds, de dévoiler les mystères des systèmes successifs de cotation, tout en espérant découvrir des ensembles homogènes qui se laisseront ensuite regrouper en lots, mettre en grille, et analyser.

La méthode était de confronter les registres à ce que l'on peut voir en rayon, comparer, éclairer l'un par l'autre : savoir à quoi correspondent ces séries de registres, apprendre d'eux l'origine, la date, la destination des documents. Nous avons donc procédé en suivant les tranches de cotes du début à la fin, en commençant par celles qui semblaient les plus anciennes, au fond du silo 11, et par une série assez courte, afin de nous rôder, les « 20 000 ». Ont suivi les « 100 000 », les « 300 000 », etc.

⁹ Une table des registres a été réalisée au cours de ce stage. Voir Annexe 7, page XIX.

¹⁰ Voir Bibliographie, page 58.

1) Repères historiques

- 1693 : monseigneur de Neufville-Villeroy, gouverneur du Lyonnais et archevêque de Lyon, lègue sa bibliothèque au Collège de la Trinité, devenu plus tard le lycée Ampère, alors dirigé par les jésuites, et déjà riche de dons d'Henri III, par l'intermédiaire du P. Auger, d'Henri IV, de Louis XIII, de Richelieu et de Mazarin, par l'intermédiaire du P. de la Chaize. Elle est entretenue aux frais de la Municipalité.
- 1732 : création par la Municipalité d'une autre bibliothèque, située à l'Hôtel de Fléchères, avant tout destinée aux avocats, née de l'acquisition de plusieurs collections privées et d'un médailler.
- 1765 : expulsion des jésuites, le Collège est confié aux Oratoriens. La Bibliothèque du Collège, formée par la fusion des deux précédents établissements, est ouverte au public.

Il existe à Lyon de nombreuses autres bibliothèques, de sociétés savantes comme l'Académie, la Société royale des Beaux-Arts, la Société d'Agriculture, la Société d'histoire naturelle et des arts utiles, ..., aussi bien que des cabinets de lecture tenus par des libraires.

- 1793 : la Bibliothèque du Collège reçoit les collections des congrégations dissoutes et celles du chapitre primatial.
- 1831 : création sur l'initiative de M. Prunelle, maire de Lyon, de la Bibliothèque du Palais des Arts, constituée par la mise en commun des collections de l'Académie de Lyon, des sociétés de Médecine, d'Agriculture, de Pharmacie, et de la Société Linnéenne (ces trois dernières se retireront en 1849). La Bibliothèque du Palais des Arts se consacre aux sciences, à la technologie et aux beaux-arts ; la Bibliothèque de la Ville conserve comme domaines la théologie, le droit, l'histoire et la littérature.
- 1862 : fondation, par Francisque Fontannes, de la Société Saint-Nizier, société de lecture privée, offrant à ses adhérents des ouvrages récents, principalement d'histoire et de littérature, en libre-accès et prêt à domicile, avec de larges horaires d'ouverture. Mais d'accès onéreux, interdite aux mineurs, et, jusqu'en 1888, aux femmes.

En 1875, la Bibliothèque du Palais des Arts reçoit quotidiennement 25 lecteurs dans la journée et 50 le soir, la Grande Bibliothèque 60 à 80 lecteurs par jour.

- 1872 : ouverture de six bibliothèques populaires d'arrondissement, « destinées à procurer aux travailleurs, aux ouvriers, d'honnêtes et utiles distractions et à leur fournir les moyens d'améliorer leur instruction générale et

Avis aux sociétaires de la Société de lecture Saint-Nizier

(bulletin trouvé collé dans la page de garde d'un ouvrage provenant de cette société)

technique ». Après une épisode de censure puis de fermeture pure et simple lié aux événements politiques du moment, elles ouvriront réellement en 1876. En 1885, elles commencent à pratiquer le prêt à domicile.

- 1912 : la bibliothèque s'installe dans l'ancien archevêché de Lyon, libéré par l'application de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, et reçoit les fonds de la Bibliothèque du Palais des Arts.
- 1918 : face aux difficultés budgétaires, les bibliothèques d'arrondissement ne sont plus maintenues que comme bureaux de prêt. Elles dépérissent lentement jusqu'en 1940.
- 1958 : la Municipalité organise la réouverture progressive de bibliothèques pour jeunes et adultes dans les arrondissements.
- 1972 : la Bibliothèque municipale de Lyon déménage pour ses nouveaux locaux dans le quartier de la Part-Dieu.

2) Principales collections représentées dans le fonds général

Rappelons que nous avons choisi de ne citer ici que les collections qui sont représentées, en partie au moins, dans ce qui est actuellement le fonds général (presque toutes sont divisées entre le Fonds ancien, la réserve, et le fonds général). Cela exclut entre autres certaines collections directement gérées par le département Documentation régionale, comme par exemple la bibliothèque de l'ancienne Ecole de Tissage de Lyon (entrée en 1985).

- fonds Coste (acquisition, 1855) : collection lyonnaise de manuscrits et d'imprimés (XVI^e- XIX^e siècle) ; la ville de Lyon a acquis la partie de la bibliothèque de ce conseiller à la cour qui concernait Lyon et le lyonnais, soit environ 10 000 imprimés et 1 300 manuscrits. Le reste fut dispersé aux enchères.
- fonds Becker (acquisition, 1894) : environ 1 500 ouvrages français et allemands sur la musique, quelques partitions.
- fonds Morin-Pons (legs, 1905) : 495 recueils de pièces manuscrites, allant du XIII^e au XIX^e siècle, concernant la généalogie du Dauphiné et du

Lyonnais, accompagnée d'une bibliothèque historique sur l'Orient latin, les provinces françaises, l'héraldique.

- fonds Jean-Baptiste Giraud (legs, 1910) : une centaine d'ouvrages sur les industries d'art.

- Bibliothèque du Palais des Arts (fusion, 1912) : au sein de ce fonds considérable, consacré aux sciences, à la technologie et aux beaux-arts, on peut identifier, dans le fonds général, quelques collections particulières.

 - ⇒ fonds Prunelle (legs, 1853) : 9 500 volumes, sciences économiques, naturelles et médicales.

 - ⇒ fonds Rougnard (legs, 1855) : voyages, archéologie,... 5 700 volumes

 - ⇒ fonds Bonafous (legs, 1859) : environ 5 000 imprimés ou manuscrits sur l'agriculture et spécialement la sériciculture.

 - ⇒ fonds Thiollière (acquisition, 1860) : environ 4 000 ouvrages de paléontologie.

 - ⇒ fonds Des Guidi (legs, 1869) : un millier d'ouvrages français et italiens de médecine ancienne

- fonds de la Guerre de 1914-1918 (acquisitions, échanges, envois, censure postale,... à partir de 1915) : 18 à 20 000 volumes, périodiques et brochures, dont une collection d'hebdomadaires illustrés, journaux satiriques, quotidiens de divers pays européens, une collection de proclamations, affiches, billets, une collection de sermons, de prières, et environ 2 000 ouvrages sur la question des nationalités. Le catalogue est resté inachevé.

- Société de Géographie de Lyon (don, 1921) : environ 2 000 ouvrages de relations de voyages des XVIIIe et XIXe siècles, et des revues de géographie.

- fonds Lacassagne (don, 1921) : environ 500 pièces du fonds Marat, et le fonds d'anthropologie et de médecine légale (environ 6 000 brochures, comprenant aussi des ouvrages sur la sociologie, le positivisme, etc. ; en tout 10 000 volumes et recueils).

- fonds Vautier (don, 1922) : partitions du XIXe siècle.

- Société d'agriculture, sciences et industries de Lyon (don, 1925) : 20 000 volumes de périodiques, venus par échanges avec les sociétés savantes de France, d'Europe et d'Amérique.
- fonds Holstein (don, 1921 ; puis legs, 1926) : art d'Orient et d'Extrême-Orient, environ 200 ouvrages.
- Bibliothèque de la société espérantiste de Lyon
- fonds Bricaud (legs, 1955) : occultisme (XIXe-XXe siècle).
- fonds Willermoz : franc-maçonnerie.
- fonds Noir (don)
- fonds Cogordan (legs, 1976) : 1633 volumes, oeuvres littéraires françaises ou en langues étrangères, classiques ou datant d'avant 1920.
- fonds Ampère (dépôt, 1978) : 3392 volumes provenant de la bibliothèque du lycée Ampère, ouvrages du XIXe siècle (théologie, droit, littérature, histoire anciennes, sciences naturelles, géographie, encyclopédies,...)

En cours de traitement :

- bibliothèque de la Fondation nationale de la photographie
- fonds Noly (don, 1996) : collection d'ouvrages en diverses langues d'Europe de l'Est
- Chronique sociale de France (don, 1997) : 22 000 ouvrages traitant essentiellement des rapports entre l'Eglise et le monde social, et des collections de revues, ensemble constitué entre la fin du XIXe siècle et nos jours.

Dans les rayons et dans les registres apparaissent une multitude d'autres dons. Parmi les plus importants, on peut citer :

- les dons du président Herriot, étalés entre les années 30 et 50, pour des ouvrages de littérature, économie, finance, politique, avec une attention particulière pour l'Union soviétique.
- le fonds Claudius Roux, 1933, 26 étagères : médecine, anatomie, sciences physiques et naturelles, géologie, religion.

- la vente Weckerlin, les dons Reboul, Faroud, Vermorel, Billy, Jaricot,...

La liste est encore loin d'être exhaustive, même si l'on met de côté l'infinité des tout petits dons, ou des envois de l'auteur. Car si les fonds patrimoniaux sont très bien connus, si dans l'entre-deux guerres on a pris le soin d'écrire et de décrire les collections, on se trouve confronté à de grandes difficultés pour repérer les fonds plus récents, faute d'archives ordonnées. Si l'on peut être assuré qu'aucun fonds important n'échappera à la mémoire des bibliothécaires, les informations orales que l'on peut recueillir sont souvent très imprécises.

3) Compte-rendu d'observations

Après quatre semaines de travail, il a fallu se rendre à l'évidence : il serait impossible dans le temps imparti de faire le tour de tous les documents cotés comme monographies dans les silos du fonds général. Néanmoins, dans ce laps de temps auront été examinées d'assez près toutes les collections cotées avant 1972, date du dernier déménagement et de la mise en place du système de classement actuellement en vigueur. Cela représente un total approximatif de 180 000 volumes.

Le premier résultat « brut » de cette observation est une série de notes¹¹ prises soit pour des tranches de 5 000 cotes, parce que cela correspond à le plus souvent à l'étendue d'un registre, soit pour des tranches délimitées par les « obstacles naturels » que sont des collections de grande importance. Ont été relevées des indications de type de support, d'origine, de quantité, de contenu thématique, de date d'édition et d'entrée au registre, de conditionnement, et des notations diverses, plus subjectives.

A cet égard l'impression qui domine toutes les autres est celle de l'éparpillement, au point qu'on est amené à remettre en question la notion même de « collections ». En effet, le mélange est tel, surtout pour les documents du XIXe siècle, qu'il paraît au premier abord impossible de trouver une raison logique ni même chronologique au rangement des documents sur

¹¹ Voir Annexe 8, page XXVII, les notes prises pour la cote « 20 000 ».

les rayons, en-dehors du classement par formats, qui est lui-même cependant sujet à erreurs.

Il semble, à l'examen de ces registres, que la cause principale de cet effet de « brouillage » réside dans un problème jamais clairement résolu qui est celui de l'intégration à côté des acquisitions opérées régulièrement par la bibliothèque, de collections importantes issues de fusions, de donations, de legs.

La première possibilité est d'intégrer cette collection au fur et à mesure dans le registre, quand on a le temps. C'est ce qui semble avoir été pratiqué, par choix ou par nécessité, le plus souvent. Cette solution présente divers inconvénients. Nous constatons ainsi qu'il aura fallu plus de soixante ans (et même davantage, certains éléments n'ont jamais été traités) pour intégrer les fonds issus de la fusion en 1912 de la bibliothèque du Palais des Arts avec la bibliothèque de la Ville, et qu'en conséquence il se trouve de petits paquets d'ouvrages du XIXe siècle un peu partout dans les magasins, ce qui ne satisfait pas la logique, ni surtout ne facilite les tâches de conservation. De plus les clauses de donation stipulent fréquemment que la collection cédée ou léguée doit être maintenue dans son intégrité.

La seconde possibilité est de laisser vacantes un certain nombre de cotes pour les acquisitions courantes, et d'entamer plus loin la saisie de la collection considérée, de sorte qu'elle demeure entière. Mais alors, cela conduit à la création de doubles registres avec les risques d'erreur que cela implique, des tranches de cotes restent libres que l'on réutilise plus tard, parfois beaucoup plus tard, d'autres ensembles à intégrer se présentent dont on ne sait plus quoi faire, et rien ne garantit qu'on aura eu le temps d'enregistrer la première collection entièrement. C'est, en fait, ce qui s'est produit dans un premier temps avec le fonds du Palais des Arts, dont la saisie d'un seul tenant a été interrompue par l'arrivée massive des documents du fonds de la Guerre, avec pour résultat que le travail n'a été achevé ni pour l'un ni pour l'autre fonds.

En pratique, on voit que ces deux solutions, ni l'une ni l'autre vraiment satisfaisante, ont été adoptées tour à tour. On est allé jusqu'à ne pas respecter les critères de format pour éviter la dispersion de certaines collections, alors

qu'à d'autres moments, par commodité, on a réuni et relié ensemble des textes qui n'avaient en commun ni les sujets abordés ni l'époque ni l'origine. Il y a aussi des solutions intermédiaires, des « grumeaux », des morceaux de collection restés isolés.

Evidemment cette indécision n'a fait que renforcer l'effet général d'éparpillement. C'est pourquoi la décision récente d'attribuer des cotes spécifiques aux donations paraît particulièrement judicieuse.

On notera encore que les prélèvements effectués pour le Fonds Ancien ou la Réserve d'ouvrages antérieurs à 1802, rares ou précieux, produisent aussi un certain effet de dispersion, et que l'on trouve dans ces silos, en principe destinés aux livres, des journaux, des cartes, des gravures. Ces autres supports sont d'ailleurs toujours les moins bien traités en ce qui concerne la reliure et les conditions de conservation, sans doute parce que « illégitimes » ici.

Il apparaît en effet, et c'est là la seconde grande cause d'anomalie dans la suite des cotes, que les périodiques ont été systématiquement intégrés dans ces fonds. Normalement, cela se pratiquait une fois les collections achevées, mais pas toujours. Il fallait donc laisser des cotes vacantes, qui là encore ont parfois été réutilisées plus tard, des collections sont restées inachevées, ou partagées, à partir du moment où l'on a créé des magasins spécifiques pour les périodiques.

Ce travail aura également permis de faire le tour des registres, dont nous donnons la liste complète en annexe¹².

B/ Elucidation du système des cotes

1) Un tableau synthétique

Le tableau de la page suivante a été réalisé pour mettre en évidence l'évolution dans le temps de la structure des cotes selon les formats.

¹² Annexe 7, page XIX.

Les chiffres en gros caractères désignent les limites de chaque série de cote. Entre crochets on trouve le nombre moyen d'ouvrages par étagère, entre parenthèses le nombre de volumes, obtenu en multipliant la quantité moyenne par le nombre d'étagères dénombrées au cours du comptage effectué cette année par le Service général.

Toutes les cotes à livres présentes en magasin ne figurent pas dans ce tableau. Voici les séries qui en sont absentes :

Les « 900 000 » (au silo 2), qui sont d'anciennes cotes pour des publications en série, et ne répondent pas à des critères de format.

Le legs Cogordan (au silo 4), avec des cotes A 508 092 à A 508 098 (8 volumes) et B 510 206 à B 511 362 (42 étagères) qui ne correspondent pas aux formats habituels. Nous y trouvons en effet en A des ouvrages de hauteur supérieure à 25 cm, et en B de hauteur comprise entre 10 et 25 centimètres. Il s'agit d'une erreur de la personne qui était chargée de la cotation de ce fonds.

Les « 210 000 » (au silo 4), 300 volumes environ regroupés thématiquement (il s'agit d'une « Collection lyonnaise »), et non sur des critères de format.

La « réserve Bis » (au silo 9), ouvrages du fonds général qui ne sont communiqués qu'à la banque de la Documentation régionale, et portent une cote spéciale, formée en ajoutant un H devant la cote d'origine.

Les « CP » (au silo 9), 152 ouvrages consacrés à la gestion d'entreprises.

Rappelons que toutes les données de date, de format, de contenu, doivent s'entendre « sauf exceptions », et que les exceptions sont parfois nombreuses.

Tableau des cotes : Répartition des formats selon les années

Format
(en cm)

35	21 486 à 32 004 [x 18] (# 3 200 volumes)	E 1 à ...			
	21	300 001 à	A 484 000 à A 507 855 [x30] (# 22 300 vol.)	A 1 à	K 428 à
		483 999 [x30] (# 102 500 volumes)	B 484 000 à B 508 503 [x30] (# 18 200 vol.)	A 99 999 [x30] (# 64 800 vol.)	... [x30]
		17	15		
800 001 à 812 967 [x 35] (# 3 500 volumes)	B 1 à ...				
25	100 439 à 164 422 [x 25] (# 37 000 volumes)	B 1 à ...			

1973
1891
1912
1956

1985 date d'entrée au registre

2) La forme des cotes

- 1891 - 1956 : un système à 7 cotes, et 5 formats

Les cinq formats sont les suivants :

800 000 et suivants : moins de 15 cm

300 000 et suivants : 15 à 25 cm

100 000 et suivants : 25 à 35 cm

20 000 et suivants : plus de 35 cm

5 000 et suivants : très grand format

Contrairement à ce que l'on pouvait penser, il n'existe pas de format 400 000, ces cotes sont simplement la suite des 300 000, de loin le format le plus important en nombre de documents.

Si la série des 5 000 ne figure pas dans notre tableau, c'est qu'elle n'est pas présente dans les silos qui nous intéressent, les « silos à livres ». En effet, on trouve seulement sous ces cotes, dans le fonds général, les périodiques grands format conservés au silo 2. Les très grands formats (comme les très petits) sont maintenant systématiquement placés dans la réserve du Fonds ancien, où cette cote correspond également à des cartes, à des affiches.

Ceci illustre le fait qu'il n'était pas fait de distinction entre les types de documents, non plus qu'entre périodiques et monographies : c'est le format qui primait. Cependant les périodiques posaient un problème particulier, dans la mesure où l'on souhaitait conserver ensemble les numéros successifs d'une même collection. Il existait donc deux autres cotes, qui étaient des « cotes de suite », c'est-à-dire des cotes provisoires, sous lesquelles on classait les périodiques en attendant que la série soit complète, et qu'on puisse les recoter, selon leur format. La cote de suite libérée par cette recotation pouvait alors être réutilisée pour un nouvel abonnement.

Ces deux cotes sont 900 000 et 950 000, selon qu'il s'agisse d'« ouvrages en cours » (publications en série), ou d'« ouvrages périodiques».

- 1956 - 1972 : un système à 8 cotes et 6 formats

L'origine du changement est la division du format 15 / 25 cm en deux cotes différentes. Les documents enregistrés entre 484 000 et 484 508, de fin 1956 à mai 1957, ont été répartis entre deux formats nouveaux, A et B, puis dans chacun des deux nouveaux registres les cotes restées vides ont été réutilisées. Nous aurons donc désormais des cotes A 484 000 (21 à 25 cm) et B 484 000 (15 à 21 cm). La raison de ce changement serait le manque de place et l'exiguïté des salles de l'ancien archevêché : on aurait décidé de diviser cette cote en deux pour résoudre des problèmes de localisation des documents.¹³

Les lignes pointillées dessinées sur le tableau veulent exprimer le fait qu'à partir de ce moment là, il semble y avoir eu une certaine hésitation pour les documents mesurant entre 15 et 17 cm, qui tantôt ont été cotés dans les B, tantôt dans les 800 000.

Entre 1966 et 1972, les registres de cotes renvoient, pour les nouvelles acquisitions, à un numéro d'inscription à l'inventaire. Il existe deux séries de ces numéros d'entrée, l'une précédée d'un AB, l'autre d'un NB. Il se pourrait que ce travail ait été effectué dans la perspective du déménagement ultérieur à la Part-Dieu : on pensait qu'une partie des fonds resterait à l'ancienne bibliothèque (AB), et qu'une autre partie rejoindrait la nouvelle bibliothèque (NB). De là des registres séparés.

Enfin, à la fin de cette période, a été abandonné le système des cotes provisoires pour les périodiques. En effet la recotation supposait que l'on corrige ensuite tous les catalogues, travail fastidieux et quelque peu absurde. On recotait alors beaucoup, par exemple pour rectifier des erreurs de format, mais avec pour conséquence des inexactitudes dans les catalogues incomplètement corrigés, aggravées par le fait que les cotes de suite étaient

¹³ Si l'on ne s'était pas avisé jusque là de cette continuité, c'est qu'apparemment se poursuivaient les 484 000. Vérification faite, il n'y a en rayon qu'une seule cote au-delà de 483 999 (mais plusieurs volumes : ce sont les oeuvres complètes de Léon Bloy). Or ce 484 299 devrait d'après le registre être précédé d'un « B », et, qui plus est, l'ouvrage devrait se trouver dans la réserve, ce que confirme un fantôme placé à la cote B 484 299, silo 9.

après réutilisées. Ceci est à l'origine d'une partie des mentions erronées qui figurent toujours dans le catalogue. Ces cotes 900 000 constituent pour le personnel de la rétroconversion un véritable imbroglio, malgré le tableau de concordance entre anciennes et nouvelles cotes qui a été réalisé.

- depuis 1973 : un système à 3 cotes et 3 formats

L'installation de la bibliothèque centrale sur son nouveau site est l'occasion d'une refonte complète du système, avec en premier lieu la séparation des collections en deux parties, avant et après 1802, fonds ancien et fonds général. Après l'abandon des cotes de suite, les périodiques ont une cotation qui leur est propre, si bien que l'on se retrouve, en ce qui concerne les monographies du fonds général, avec un système très simplifié : 3 cotes et 3 formats.

Les « nouveaux A », à partir de A 1, remplacent les trois plus petits formats : 800 000 (qui n'avait que peu d'entrées, les très petits formats étant en principe placés à la Réserve), « anciens B » et « anciens A » (A et B 484 000 et suivants).

Les « nouveaux B », à partir de B 1, remplacent les 100 000, format de 25 à 35 cm.

Les « E » deviennent la cote des grands formats.

La seule modification intervenue depuis cette date est, en 1985, la cote A 99 999 étant atteinte, la décision de changer de lettre et de passer au « K ».

Signalons que toutes ces anciennes cotes continuent de vivre au Fonds ancien, où l'on y enregistre encore des entrées.

3) Le contenu des cotes

Pour donner une idée de l'évolution du contenu de ces cotes, nous allons prendre en exemple le format moyen, 300 000 puis A 484 000.

De 300 000 à 345 000 : 1891 - 1897, environ 20 000 volumes.

A partir de 1891 tout le fonds de la bibliothèque va être repris : les registres commencent tous à peu près à cette date. C'est donc, de très loin, la mention d'origine « ressaisi » que l'on trouve le plus souvent dans ces cotes.

La proportion de documents placés au Fonds ancien est très élevée, ceux-ci ont fréquemment comme origine citée des institutions religieuses.

On trouve également des acquisitions, en petit nombre, des dons, et singulièrement des dons de l'auteur, des envois du Ministère de l'Instruction Publique.

Les thèmes représentés sont, par ordre d'importance quantitative : littérature (oeuvres et commentaires) ; histoire et mémoires ; géographie et voyages ; Lyon et le Lyonnais ; religion, droit, philosophie ; sciences (divers) ; économie, politique, problèmes de société (envois du ministère).

De 345 001 à 390 000 : s. d. - 1913, environ 16 000 volumes.

Les « ressaisi » et « ancien fonds » tiennent encore une place importante, on trouve également des ensembles importants de périodiques et publications en série, recotés.

Puis : le fonds Coste, bien regroupé ; des éléments d'autres fonds tels que : Morin-Pons, Becker, Giraud, Des Guidi, plus ou moins éparpillés ; enfin Archevêché de Lyon et grand séminaire. Tous ces fonds sont pour une grande partie placés au Fonds ancien.

C'est à la fin de ces cotes que l'on trouve les acquisitions de ces années, repoussées là pendant qu'on était occupé à ressaisir le fonds : les thèmes représentés sont les mêmes que dans la période précédente.

De 390 001 à 450 000 : 1913 - 1934, environ 45 000 volumes.

Dès l'année précédente avait commencé la saisie des fonds provenant de la bibliothèque du Palais des Arts. De 1913 à 1915 ils représentent plus de 90 % des entrées, jusqu'à ce que le fonds de la Guerre vienne les supplanter : désormais on trouvera régulièrement, tout au long de la période, des tranches

Lettre d'un libraire

(trouvée dans un registre d'entrée à l'inventaire)

de collections issues du Palais des Arts, dont beaucoup de publications en série.

Après le fonds de la Guerre, d'autres grands ensembles : Société de Géographie de Lyon, fonds Lacassagne, pour ne citer que les plus importants, mais on voit affluer les dons. Quant aux acquisitions : histoire, littérature, politique et société, industrie,... elles ne varient guère, et se mêlent au hasard

des entrées aux fragments de collections. Début du don Herriot, étalé sur plus de 20 ans.

De 450 001 à 451 475 : 1909 - 1927, 12 étagères.

« *Ce registre avait été établi par M. Roccaserra avant mon entrée au service de l'inventaire en mars 1934.* », a tenu à préciser son successeur. Formats variés (de l'in-16 à l'in-plano), provenances diverses emmêlées. Le point commun entre ces divers documents est Lyon, au sens large. Ouvrages sur Lyon, d'auteurs lyonnais ou édités à Lyon, quel qu'en soit le sujet. On y trouve ainsi des articles médicaux ou une « Note sur la groseille cerise ».

De 450 001 à 483 999 : 1934 - 1956, environ 26 000 volumes.

A côté des acquisitions : littérature, histoire, géographie,... ressortent par les dons (Herriot, Faroud, Vermorel,...) les problèmes politiques de l'avant-guerre. Puis l'Occupation voit l'arrivée surtout de manuels pratiques et d'acquisitions rétrospectives.

A partir de 1944, le dépôt légal devient une source d'entrées importante.

Ensuite les noms des donateurs disparaissent des registres, les dons, émiettés, se mêlent aux acquisitions où apparaissent davantage la politique internationale, l'économie, la démographie, la psychologie, mais toujours la littérature et l'histoire.

Echanges internationaux et dons font apparaître des séries en plusieurs langues ; ésotérisme, occultisme, radiesthésie, renforcent leur présence, notamment avec l'important legs Bricaud.

De A 484 000 à A 507 855 : 1964 - 1972, environ 24 000 volumes.

A côté de la saisie de fonds du Palais des Arts, de la recotation de nombreuses publications en série et périodiques, les mentions de dons se font rares.

Les acquisitions, importantes, en plus des disciplines habituelles montrent l'émergence de la psychologie, de la linguistique, des sciences sociales.

IV. Analyse, évaluation, bilan

Bien que nous ayons été prévenu dès le départ de la difficulté de la tâche, de la complexité des classements, nous pensions, sans doute assez naïvement, qu'il suffirait de mesurer, de compter, d'observer avec attention les rayonnages, pour que se dégagent, par une sorte d'évidence, une structure, une logique, des ensembles cohérents. Il n'en a rien été. Parcourir les travées, registre en main, effectuer les relevés nécessaires, s'est avéré être une entreprise longue, parfois fastidieuse.

Les résultats que nous avons présenté dans la partie précédente répondent sans doute assez bien à la demande qui nous avait été faite, mais

nous pensions pouvoir aller plus avant dans la présentation et l'analyse des données recueillies.

Nous allons maintenant rendre compte de ce qui a tout de même été mis en œuvre, et indiquer les directions à suivre pour prolonger ce travail.

A/ Analyse

1) La grille d'analyse

La pratique des fonds contenus dans les silos, les caractéristiques particulières à l'organisation de la bibliothèque nous ont amené à modifier progressivement la grille de base, reprise de l'expérience menée à Namur. Cette grille¹⁴ peut se diviser en deux parties : les premières rubriques relèvent davantage de la description, les suivantes de l'analyse, du diagnostic, du bilan des actions à mener.

- Description :

rubrique 1 : désignation. Une seule modification, l'ajout d'une case pour spécifier la date d'acquisition des fonds.

rubrique 2 : description matérielle.

rubrique 3 : accès au fonds.

rubrique 4 : usages du fonds. Nous avons choisi d'ajouter deux rubriques, l'une pour indiquer la proportion de documents offerts en prêt, puisque l'on prête aussi à domicile des documents qui sont conservés au silo, l'autre qui précise le mode et le lieu de communication de ces documents.

- Analyse, actions à mener :

rubrique 5 : valeur du lot. Question intéressante, mais il semble impossible d'apporter des réponses chiffrées. En revanche, des notes, des informations, des valeurs pour tel ou tel élément particulier peuvent utilement être relevées.

Une rubrique est éliminée, celle qui traite de l'adéquation des documents avec les orientations de la bibliothèque. Nous sommes ici dans le contexte d'une bibliothèque à vocation encyclopédique.

¹⁴ Annexe 5, page XIII.

rubrique 6 : actions à mener. A côté du catalogage et des acquisitions (bien que ces dernières ne relèvent en rien du Service général, cette case reste comme aide-mémoire : qu'on n'oublie pas de se poser la question du développement éventuel de telle ou telle collection), un renseignement concernant le (re)classement est ajouté.

rubrique 7 : actions à mener. De même, pour les actions matérielles, est ajoutée une case concernant plus particulièrement le rangement ou déplacement de collections.

rubrique 8 : priorités. Avec une mention supplémentaire : urgences.

Chaque grille doit être datée, et identifiée le nom de la personne qui l'a remplie : il faut pouvoir remonter facilement à la source d'information, pouvoir évaluer l'évolution des fonds, juger de la réalisation ou de la non-réalisation des actions préconisées, dans un temps déterminé.

2) Des lots homogènes ?

Cette grille doit s'appliquer à des ensembles, des lots, qui présentent une certaine homogénéité. Celle-ci n'est pas, dans le contexte du fonds que nous avons à traiter, très facile à obtenir. Car si ponctuellement on trouve des groupes de documents bien constitués, l'éparpillement des collections représente à chaque fois un obstacle important. Essayer de les regrouper, au vu de la masse de documents qui est en jeu, serait une entreprise longue et délicate, et se poserait ensuite le problème de la continuité des cotes. Recoter paraît inenvisageable, ne pas le faire entraînerait de grosses complications pour la localisation et la distribution des documents demandés en consultation par les lecteurs.

Faute d'informations statistiques, et pour les raisons ci-dessus exposées, on ne peut guère se fonder pour la définition de lots homogènes sur les usages du public.

Le critère de la date de publication mérite davantage d'attention, surtout dans la perspective du rattachement possible des documents antérieurs à 1920 au Fonds ancien. La prochaine réinformatisation donnera les moyens de réellement repérer les documents du XIXe siècle sur catalogue, et d'autre part on sait qu'ils posent en terme de conservation des problèmes particuliers,

pour lesquels il serait nécessaire d'établir un diagnostic et un état des actions à engager. Il est souhaitable que l'on vienne à cela, mais pour l'heure cela semble encore difficile : notamment à cause de la grande dispersion des collections issues du Palais des Arts, la simple localisation des fonds concernés demeure encore problématique. Il faut l'envisager comme une étape ultérieure au présent travail de repérage.

Les critères d'origine et de contenu doivent également être envisagés, et en fait ils se recoupent assez exactement. A deux exceptions près (à savoir : le fonds de la Guerre, et diverses tentatives de collation de documents sur Lyon et sa région, qui procèdent d'une démarche volontaire), les ensembles thématiques présents dans les silos viennent de la donation, ou de l'acquisition, de collections déjà constituées ; réciproquement, les fonds de quelque importance reçus ou acquis par la bibliothèque présentent une forte unité thématique. Le rattachement des documents antérieurs à 1920 au Fonds ancien permettrait de supprimer dans bien des cas la partition introduite par la date-frontière de 1802, et donc de rendre une unité à ces collections. Il est de toute façon souhaitable que ces collections, au moins sur catalogue, soient regroupées, et que les éléments qui la composent soient présentés comme appartenant à un ensemble plus important. Cela étant, elles se composent pour nombre d'entre elles de documents qui ont des formats, des dates de publication, des supports matériels divers, et cette diversité suppose une diversité des stockages et des traitements de conservation. D'autre part, la grande masse des documents provient d'acquisitions, du dépôt légal, d'une infinité de petits dons, d'envois du ministère de l'Instruction publique puis de l'Education nationale,... toutes origines que l'application de ce seul critère laisserait de côté.

Le critère du support entre enfin également en ligne de compte.

3) Définition des lots

Au total, aucun des critères que nous avons envisagé ne semble, à lui seul, à la fois déterminant et facilement applicable. C'est pourquoi, faute de mieux, mais en prévoyant d'affiner ensuite la démarche, de déterminer par la

suite des sous-ensembles plus satisfaisants, nous devons nous fonder pour commencer sur les tranches de cotes.

L'avantage est que cela est simple, exhaustif, que cela correspond au rangement matériel des documents sur les rayonnages.

Il s'agit donc d'un découpage provisoire, appelé à évoluer. Il n'y a pas de règle : c'est au fil des observations en rayon, des renseignements portés sur les tableaux, qu'apparaissent et s'imposent des rapprochements ou des dissociations.

Ainsi, dès la première grille remplie, nous avons ressenti le besoin de nous écarter de cette définition première des lots selon les tranches de cotes. Cinquante-sept boîtes remplies de cartes nous ont décidé à leur consacrer une grille particulière (lot n°1 bis), qui est un sous-ensemble de la première (lot n°1), et qui pourrait être le prélude à la constitution d'un lot autonome regroupant les différents ensembles de cartes présents en silo. Un support et des problèmes communs de conditionnement, leur sous-valorisation, peuvent incliner à une telle solution.

D'autre part le souci d'exhaustivité nous a amené à créer à côté de groupes très étendus des lots plus réduits (par exemple les cotes « CP » : 253 volumes, aucune consultation au cours des huit derniers mois), qui après un premier examen devraient être rattachés à d'autres.

Sont aussi dans ce cas les fonds Cogordan (cotes hors format) et Ampère (ouvrages du XIXème avec une cote récente, rangés à part au silo 11), et la série des 900 000.

Enfin, le Fonds de la Guerre, bien que réparti entre plusieurs formats, est à chaque fois assez bien regroupé en rayon. Riche d'une vingtaine de milliers de documents, homogène par sa thématique, par la nature des documents qu'il regroupe (essentiellement des journaux), constitué sur une période brève de temps, fruit d'une activité volontaire et systématique de collecte, il souffre en même temps de mauvaises conditions de conservation. Ces raisons incitent à le constituer en lot autonome.

Nous avons donc, pour le moment :

Lot n°1 : les 20 000 (dont **Lot n°1 bis** : les cartes)

- Lot n°2** : les 100 000
- Lot n°3** : les 300 000
- Lot n°4** : les A 484 000
- Lot n°5** : les B 484 000
- Lot n°6** : les 800 000
- Lot n°7** : la réserve Bis
- Lot n°8** : les 210 000
- Lot n°9** : les 900 000 (dont **Lot n°9 bis** : les cartes)
- Lot n°10** : le « Centre de Productivité »
- Lot n°11** : le fonds Cogordan
- Lot n°12** : le fonds Ampère
- Lot n°13 (transversal)** : le fonds de la Guerre

B/ Suites

Deux grilles ont été remplies, aussi complètement que possible, c'est une nouvelle fois la série des 20 000 qui a servi de banc d'essai¹⁵.

En ce qui concerne la première partie, descriptive, seulement deux cases restent vierges : « évolution », où l'on devra ultérieurement porter des remarques sur l'évolution de l'état de conservation des documents, et « public », car on ne dispose pas d'informations permettant de la remplir.

Mais l'on remarquera que de nombreuses cases portent des indications de source qui démontrent l'imprécision des informations apportées. Ainsi, pour donner au moins une idée approximative de la rotation des documents, nous n'avons pu recourir qu'aux impressions des personnes habituellement en poste à l'étage concerné [S1]. Ainsi, plus souvent encore, nous nous sommes livré à des estimations [S5], plus ou moins justement fondées sur l'observation et l'expérience acquise au bout de quelques semaines de fréquentation des magasins.

Néanmoins, il s'agit là d'une première approche qui permet déjà d'avoir une certaine image du fonds, même insuffisamment précise.

¹⁵ Voir Annexe 6, page XV.

La seconde partie, plus analytique, appelle une autre remarque. Les actions à mener, les priorités, ne peuvent pas simplement se déduire des constats effectués en rayon. Elles dépendent de choix, qui eux-mêmes doivent être déduits d'une politique.

Ces deux réflexions nous fournissent les deux directions dans lesquelles il serait bon que cette première approche se prolonge.

1) Préciser

Il s'agit d'abord d'aller vers une plus grande précision dans le renseignement des rubriques de la grille.

C'est la logique même de la méthode dite « par lots homogènes », que de commencer par une première approche, même vague, même fondée sur des impressions subjectives, mais que l'on s'efforcera de préciser ensuite.

Ceci doit se faire, comme nous l'avons déjà indiqué, en affinant le découpage des lots, mais aussi en se donnant des instruments de comptage ou de statistique. De ce point de vue, on attend beaucoup du prochain système informatique. La conversion du catalogue ainsi que l'informatisation des demandes de consultation devraient permettre de disposer de véritables outils de gestion, accéder à une meilleure connaissance des usages (et de l'usure) des collections, mesurer l'adéquation entre le catalogue et les fonds effectivement présents sur les rayons, rendre une unité « virtuelle » à des collections par ailleurs dispersées.

Sans attendre il est possible d'obtenir des éléments d'information plus précis : c'est là le sens d'un certain nombre de relevés qui ont commencé à être effectués, sur des périodes de temps limitées, pour mesurer l'activité des postes de travail, en vue de l'amélioration des procédures de distribution, mais qui peuvent aussi être utilisés pour en retirer des indications sur les lots que nous avons définis. Par exemple, au silo 9 où l'on note depuis le mois de février la cote des documents qui sont distribués, on peut obtenir une information sur le taux de rotation des tranches de cotes concernées, même si les fiches, inégalement remplies, ne fournissent pas des résultats d'une totale exactitude.

2) Choisir

S'il paraît difficile de définir un ensemble d'actions sans faire référence à une politique, sans prendre en compte l'environnement, les moyens disponibles, les choix de la bibliothèque en tant qu'institution, en retour, une telle politique ne saurait se définir en-dehors d'une connaissance aussi exacte que possible de l'objet auquel elle s'applique, des besoins et des coûts.

L'intérêt du type d'évaluation que nous proposons est qu'il permet de se déterminer en fonction d'un ensemble de critères qui ne se limitent pas à l'état physique d'un des documents, mais essaient de prendre en compte un grand nombre de paramètres, qui vont des conditions de consultation à l'appartenance à un ensemble documentaire donné.

De plus, en tenant compte de l'urgence de chaque action, en divisant la question en fonction de lots plus réduits, on doit aboutir à des actions précises, et donc réalisables.

Enfin, un tel bilan sur les documents du fonds général doit aider à la réflexion en cours sur les collections et la politique de conservation.

3) Prolongements prévus

Une réorganisation du rangement des documents est prévue. Des problèmes d'humidité ont été décelés, qui vont amener à déplacer les rayons qui sont accolés aux murs du fond de chaque silo. Cela oblige à refouler l'ensemble des documents de l'étage et sera donc l'occasion d'un réaménagement.

Certains déplacements semblent s'imposer, comme de regrouper la série des 100 000 pour le moment coupée en quatre morceaux répartis sur trois étages. Le travail de repérage mené permet de s'assurer qu'on ne commettra pas ce faisant une nouvelle erreur : rien, sinon des problèmes très ordinaires de manque de place et de travaux sur la ventilation, ne justifie la disposition actuelle.

Donner plus de cohérence au rangement, c'est aussi l'occasion de s'interroger sur les critères de cohérence que l'on retiendra : ordre des cotes, âge des collections, nature des collections (support, et pourquoi pas, en lien

avec la récente départementalisation, thèmes abordés), état de conservation,...

Les notes que nous avons prises alimenteront cette réflexion, et plaideront vraisemblablement, pour des raisons pratiques, pour le maintien d'une dissociation entre la logique du libre-accès (orientée par le contenu du document) et celle du magasinage (davantage guidée par les caractéristiques matérielles du document). La discussion sur les conséquences du rattachement possible des collections antérieures à 1920 au département du Fonds ancien est un élément de ce débat.

Une enquête sur l'état physique des fonds, le diagnostic et l'évaluation des traitements nécessaires à mettre en oeuvre, est également un sujet actuel de préoccupation. Nous souhaitons que le présent travail amène à revaloriser les opérations de prévention, de préservation, et qu'une meilleure connaissance des collections permette d'anticiper sur les problèmes à venir.

Conclusion

Les objectifs fixés étaient, pour l'ensemble des documents du fonds général qui sont cotés comme monographie, d'une part de déterminer quels sont les types de cotes qui ont été utilisés et à quoi ils correspondent, d'autre part de recueillir et de présenter un ensemble d'informations nécessaires à une meilleure connaissance de ces fonds, et utiles à leur gestion.

Au premier objectif répond la troisième partie de ce mémoire, en particulier le tableau qui présente la répartition des formats selon les années, et son commentaire.

Au second objectif, un ensemble de notes relevées dans les rayons, trop volumineux pour être joint à ce mémoire (mais dont nous présentons un résumé, pour le format moyen, dans le paragraphe intitulé « le contenu des cotes », page 42)¹⁶, ainsi que la documentation réunie au cours de l'enquête, dont sont extraites nos annexes.

Pour présenter ces résultats, et aller plus loin qu'un simple recueil d'informations, nous avons proposé une grille d'analyse, reprise d'expériences déjà menées ailleurs, mais essayée et adaptée au contexte de cette étude. Bien que nous n'ayons pas eu le temps, et c'est là un regret, d'aller jusqu'au bout de cette démarche, nous nous sommes efforcé de transmettre, par notre quatrième partie, toutes les indications utiles à la poursuite de ce travail d'évaluation.

¹⁶ Voir aussi Annexe 8, page XXVII, les notes prises pour la cote « 20 000 ».

Le long séjour d'un conservateur stagiaire dans les magasins du service général a parfois provoqué un certain étonnement, il a suscité aussi une attente, que ce soit de la part de personnes travaillant dans des départements qui ont en partage des missions de conservation (Bâtiments et Flux, Fonds ancien, Documentation Lyon et Rhône-Alpes), des services qui ont besoin d'effectuer des recherches dans les silos et ont très fréquemment recours aux registres d'inventaire (rétroconversion, périodiques), ou des départements thématiques, qui alimentent ces fonds, et sont concernés par les collections représentatives de leur domaine thématique. Nous espérons que le travail que nous avons mené aura su répondre, au moins partiellement, à cette attente.

Nous reviendrons pour terminer sur cette constatation qu'un certain nombre d'informations, dont on ressentait le manque, étaient en réalité disponibles, mais dispersées, divisées, morcelées entre des personnes par ailleurs tout à fait disposées à partager leurs connaissances. Il semble paradoxal que dans une institution qui a pour vocation de rassembler, de conserver, de mettre à disposition des documents, des ouvrages, des textes, un savoir, la transmission de la mémoire pose un problème, dont on est conscient, mais que l'on sait mal résoudre.

Ce mémoire, par son objet même, nous rappelle que ce qui est aujourd'hui évidence que l'on ne songe pas à écrire, sera peut-être demain énigme. Que le savoir qui, faute de temps, d'occasion ou de prétexte, ne se communique pas, se perd.

Bibliographie

⇒ conservation et évaluation des fonds

- Bibliothèque nationale de France. *Enquête sur l'état des fonds des départements spécialisés*. J-P Oddos, V. Sueur. Paris : Bibliothèque nationale de France, 1994.
- Bibliothèque nationale, établissement public Bibliothèque de France. *Enquête sur l'état physique des collections*. Paris : Bibliothèque nationale, 1990.
- BLASSELLE, B. Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France. In *Tous les savoirs du monde*. Paris : Bibliothèque nationale de France / Flammarion, 1997. p. 194-199.
- CALENGE, B. Espace et collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n°3, p. 21-26.
- Circulaires et notes techniques de la Direction du Livre et de la Lecture.
- *La Conservation*. Sous la direction de J-P. Oddos. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995.
- CREFF, J-A. *Le fonds de sciences religieuses de la bibliothèque du Saulchoir dans la perspective de son intégration au Catalogue Collectif de France*. Mémoire de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1995.
- GUY, F. Les réserves dans les bibliothèques françaises. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n°1, p. 14-24.
- GUY, F. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre ?* Mémoire de ENSB, DESS Direction de projets culturels. Grenoble : 1990.
- ODDOS, J-P. Mémoire et élimination. La Bibliothèque de France face à l'accroissement futur de ses collections. *Bulletin d'informations. Association des Bibliothécaires Français*, 1993, n°160, p. 35 à 39.

- PALLIER, D. Conservation, communication, élimination : le problème bibliothéconomique des silos *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n°5, p. 282-289.
- SPOIDEN, A. et GERMAIN, J. Les bibliothèques en Belgique francophone : un pays sous-évalué ? In Association des responsables des bibliothèques et Centres de Documentation universitaires et de recherche d'Expression Française. *L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone*. Textes réunis par A. Daumas, M. Dousse, et M. Nicoulin. Fribourg : Editions universitaires Fribourg / Suisse, 1995. Congrès de l'ABCDEF tenu à Dakar les 17/18 mars 1993. p. 99-121.

⇒ **histoire de la bibliothèque et de ses fonds**

- *Catalogue des Archives municipales de Lyon*
- CHARVET, L. *Bibliothèque de la Ville de Lyon : Rapport du comité d'inspection à M. le ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts*. Lyon : imprimerie Mougin-Rusaud, 1878.
- CHARVET, L. *La bibliothèque du Palais des Arts de Lyon : Rapport du comité d'inspection à M. le ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts*. Lyon : imprimerie Mougin-Rusaud, 1878.
- CORNELOUP, G. Lyon, bibliothèque municipale. In *Patrimoine des bibliothèques de France*. vol. 5, p. 132-149.
- GOBLOT, L. *Le passé-présent : intégration des ouvrages antérieurs à 1920 au Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon*. Mémoire de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1994.
- JOLY, H. *Instructions pour l'usage du nouveau catalogue*. Lyon : Bibliothèques de la Ville de Lyon, 1927. 5 p.
- JOLY, H. Lyon, bibliothèque municipale. Avec le concours de MM. Magnien et Roux. In NEVEUX, P. *Richesses des bibliothèques provinciales de France*. Paris : Editions des bibliothèques nationales de France, 1932. 16 p.

- Direction des bibliothèques et de la lecture publique. *Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation*. Paris : Bibliothèque nationale, 1971.
- ROCHER, J-L. Le patrimoine de la bibliothèque municipale de Lyon. *Résonance*, Juin 1990, vol. 46, p. 34-47.
- DUREAU, J-M. Introduction historique. In *Livres et lecteurs à Lyon : Six enquêtes psycho-sociologiques en 1965-1967*. Lyon :Bibliothèque municipale, 1968.

⇒ **Catalogues de collections particulières concernant le fonds général**

- AMADOU, R. L'occulte à la Bibliothèque municipale de Lyon. In *112e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon, 1987, Histoire moderne et contemporaine*, vol. 2, p. 73-94.
- Bibliothèque de la Ville de Lyon. *Catalogue du fonds Lacassagne*. Rédacteur C. Roux. Préfacier A. Lacassagne. Lyon : Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1922. 222 p.
- Bibliothèque de la Ville de Lyon. *Catalogue du fonds de la guerre de 1914 - 1918 : contribution à une bibliographie générale de la guerre de 1914 - 1918*. Paris : Editions et librairie, 1917 - 1919. 3 vol.
- Bibliothèque municipale de Lyon. *Fonds Bricaud : complément du catalogue de références*. Rédacteur G. Quattrocolo. Lyon, 1993.
- *Ouvrages maçonniques du XVIIIe siècle (1720-1810) de la Bibliothèque municipale de Lyon*. Lyon : M. Chomarat, 1993.
- Société Espérantiste de Lyon. *Catalogue des livres ayant appartenu au premier groupe espérantiste de Lyon et déposés à la Bibliothèque municipale de Lyon*. Rédacteur A. Védrine. Lyon : Société Espérantiste de Lyon, 1980.
- VINGTRINIER, A. *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*. Lyon : Imprimerie de Louis Perrin, 1853. 797 p.

Annexes

<i>Annexe 1</i> : Chiffres 1996	I
<i>Annexe 2</i> : Repérages effectués par le Service général	III
Les étages du silo	
Les cotes du silo	
Collections par cotes	
<i>Annexe 3</i> : Un article du catalogue des Archives municipales de Lyon ...	VI
<i>Annexe 4</i> : Les « 960 000 »	VII
Enquête sur une cote mystérieuse	
Notice extraite du catalogue des périodiques	
Registre d'inventaire, cote 960 309	
« Liste des périodiques de la Société d'Agriculture qui ont été raccordés aux collections déjà existantes... »	
« Périodiques de la Société d'Agriculture mis aux doubles... »	
<i>Annexe 5</i> : Grille d'analyse (vierge)	XIII
<i>Annexe 6</i> : Grille d'analyse : Lots n°1 et 1 bis	XV
<i>Annexe 7</i> : Table des registres	XIX
<i>Annexe 8</i> : Notes sur les « 20 000 »	XXVII